



COMMUNIQUE DE PRESSE

10 avril 2019

Les territoires se dotent d'un outil d'observation du logement étudiant

LABELLISATION DE 14 NOUVEAUX OBSERVATOIRES TERRITORIAUX

Sur les 30 territoires ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en février 2018 et suite à la première vague de labellisation, les membres de la commission ont labellisé le 08 avril 2019, **14 nouveaux territoires, en plus des 5 labellisés le 30 janvier dernier, pour leur observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE)**. Il s'agit des :

- Observatoire territorial du logement des étudiants d'**Angers Loire Métropole**
- Observatoire du logement étudiant **Aix-Marseille-Provence**
- Observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants des **Alpes-Maritimes**
- Observatoire territorial du logement des étudiants **Alsaciens**
- Observatoire territorial du logement des étudiants de **Dijon Métropole**
- Observatoire du logement des étudiants dans la **métropole européenne de Lille**
- Observatoire territorial du logement des étudiants dans la **métropole de Lyon**
- Observatoire Territorial du logement des étudiants du **Grand Besançon**
- Observatoire du logement étudiant du **Grand Nancy**
- Observatoire du logement étudiant en **Nouvelle-Aquitaine**
- Observatoire territorial du logement étudiant de **Rennes Métropole**
- Observatoire territorial du logement des étudiants de **Saint-Etienne Métropole**
- Observatoire logements étudiants Métropole **Toulon Provence Méditerranée et Var**
- Observatoire territorial du logement des étudiants en **Val-de-Marne**



Deux autres territoires pourront être labellisés en juillet 2019 sous réserve d'apport d'informations complémentaires à leur projet :

- Observatoire du logement étudiant de **Lorraine Nord**
- Observatoire régional du logement étudiant de **Saint-Nazaire**

Une troisième et dernière vague de labellisation aura lieu en juillet 2019.

UN DISPOSITIF DONNANT-DONNANT

La labellisation est un dispositif donnant-donnant entre les territoires, le réseau collectivités ESR et l'observatoire national. Elle permettra aux observatoires territoriaux :

- d'être identifiés par l'observatoire national du logement des étudiants ;
- de bénéficier des données de l'observatoire national et des partenariats nationaux ;
- d'accéder à d'autres données locales ;
- de rejoindre une communauté d'échanges et de mutualisation à l'échelle nationale ;
- de profiter des études et analyses de l'ensemble du réseau ;
- d'être identifié par les partenaires nationaux qui mettront en avant les OTLE labellisés en valorisant de différentes façons les travaux ;

A l'issue de la labellisation, les observatoires ont un an pour obtenir leurs premiers résultats afin d'être labellisés pour 3 ans après nouvel examen par la commission de leur projet en janvier 2020. Ils doivent également tenir compte des remarques de la commission de labellisation dans leur passage à la phase opérationnelle. En amont, la commission leur demande de transmettre les indicateurs nationaux sur leur périmètre afin de réaliser une première analyse nationale de la diversité du logement étudiant. La liste des indicateurs qui a été définie par l'ensemble des partenaires nationaux de la démarche, fera l'objet d'un bilan et sera amendée pour l'année 2020.

Avec le soutien de :



Contacts presse

AdCF Sandrine Guirado, 06 86 79 42 92

Fnau Karine Hurel, 06 60 82 80 62, hurel@fnau.org

AVUF François Rio, 06 80 24 27 14

France urbaine David Constans-Martigny 06 74 22 38 52

O2P : Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02